



## Communiqué

### Une instance des Nations Unies appelle les états à soutenir la revitalisation des langues autochtones

**27 mai 2008 (Iqaluit, Nunavut)** – Le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse accueille favorablement les appels de la communauté internationale à agir pour faire cesser l'érosion rapide des langues autochtones.

*L'instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones* a récemment invité les gouvernements à mettre en place des mesures concrètes pour soutenir et promouvoir les langues autochtones, notamment des mesures constitutionnelles et législatives; des politiques et des programmes pour renforcer et soutenir leur usage quotidien à tous les niveaux des organismes publics et privés; du financement adéquat pour leur préservation, revitalisation et promotion; ainsi que des mesures visant à augmenter le prestige des langues autochtones, comme la normalisation et l'utilisation dans l'administration publique et dans les institutions d'études postsecondaires.

« L'Instance Permanente a invité les gouvernements à soutenir les efforts de revitalisation linguistiques des peuples autochtones dès maintenant, » a indiqué Louis Tapardjuk, le ministre de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse. « Nous ne pouvons espérer un meilleur résultat à ce moment. Il est nécessaire d'agir maintenant pour protéger et promouvoir notre langue inuit en cette époque de mondialisation, et les Inuit doivent s'impliquer et faire entendre leur voix à toutes les étapes de ce processus. »

Dans ses commentaires au sujet du *Rapport de la réunion du groupe d'experts internationaux sur les langues autochtone 2008*, l'Instance Permanente convient de l'urgence de la situation et souligne qu'il revient aux gouvernements de prendre les mesures correctives qui s'imposent. C'est un constat très important dans le contexte canadien, puisque des données du recensement de 2006 suggèrent que la langue inuit est l'une de trois langues autochtones qui soient suffisamment répandues pour être utilisées de façon quotidienne. Elle est toutefois menacée. Des politiques passées et des pressions actuelles mettent son utilisation à la maison, au travail et dans les salles de classe à rude épreuve.

L'Instance Permanente a insisté sur la nécessité d'agir au niveau international. Le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse poursuivra ses efforts auprès de ses partenaires pour s'assurer que les Nunavummiut soient représentés et qu'ils reçoivent tous les renseignements dont ils ont besoin pour comprendre ces démarches internationales.

L'un des événements d'envergure à surveiller pour la langue inuit sera le Colloque d'experts sur les langues autochtones du Conseil de l'Arctique, qui se tiendra en octobre 2008 à Tromsø, en Norvège. Le *Rapport de la réunion du groupe d'experts 2008* proposait d'organiser une conférence mondiale des Nations Unies sur la diversité linguistique, les langues autochtones, l'identité et l'éducation, et l'Instance Permanente a aussi appuyé les recommandations visant à développer de nouveaux outils et de nouvelles normes, politiques, et activités pour protéger les langues autochtones et contrer l'érosion et la discrimination linguistique ou la disparition des langues.

Plus près de nous, l'Assemblée législative du Nunavut examine présentement les projets de loi 6, la Loi sur les langues officielles, et 7, la Loi sur la protection de langue inuit. Ces projets de loi ont été élaborés et conçus pour soutenir la transmission intergénérationnelle et la revitalisation de la langue inuit, et pour promouvoir l'utilisation de la langue inuit à l'école, au travail et dans la vie de tous les jours, tout en soutenant et en protégeant la diversité culturelle et linguistique du Nunavut.

- 30 -

**Pour de plus amples renseignements :**

Ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse

Stéphane Cloutier, Conseiller spécial

C.P. 1000, Succursale 800, Iqaluit, NU, X0A 0H0

☎ (867) 975-5507

📠 (867) 975-5504

✉ [languages@gov.nu.ca](mailto:languages@gov.nu.ca)

7<sup>e</sup> session de l'Instance Permanente sur les questions autochtones

[http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/session\\_seventh.html](http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/session_seventh.html)

Des exemplaires du projet de loi 6, la Loi sur les langues officielles, et du projet de loi 7, la Loi sur la protection de la langue inuit, sont disponibles sur le site Web de l'Assemblée législative : <http://www.assembly.nu.ca/francais/interim>